

Plan Stratégique du Parlement du Burundi (PSPB 2012-2015)

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
I. INTRODUCTION	4
I.1. CONTEXTE.....	4
I.2. PROBLEMES A RESOUDRE	5
I.3. MANDAT, VISION ET MISSIONS DU PARLEMENT	6
I.3.1. Mandat	6
I.3.2. Vision du Parlement	6
I.3.3. Missions.....	6
II. METHODOLOGIE.....	7
III. OBJECTIFS DU PSPB ET RESULTATS ATTENDUS.....	7
IV. DEFINITION ET PRESENTATION DES AXES.....	9
IV.1. AXE I. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL.....	9
IV.2. AXE II. AMELIORATION DE LA FONCTION LEGISLATIVE.....	12
IV.3. AXE III. AMELIORATION DU CONTROLE DE L’ACTION GOUVERNEMENTALE.....	14
IV.4. AXE IV. AMELIORATION DE LA REPRESENTATION DU PEUPLE.....	16
IV.5. AXE V. ELABORATION D’UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION PARLEMENTAIRE	17
IV.6. AXE VI. PROMOTION DU GENRE	19
V. BUDGETISATION DES AXES.....	22
V.1. AXE 1. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL.....	22
V.2. AXE 2. AMELIORATION DE LA FONCTION LEGISLATIVE	24
V.3. AXE III. AMELIORATION DU CONTROLE DE L’ACTION GOUVERNEMENTALE.....	25
V.4. AXE IV. AMELIORATION DE LA REPRESENTATION DU PEUPLE.....	26

V.5. AXE V: ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION PARLEMENTAIRE	27
V.6. AXE VI. PROMOTION DU GENRE	28
VI. ANALYSE DES ACQUIS ET DES RISQUES.....	30
VI.1. ACQUIS	30
VI.2. RISQUES.....	30
VII. MISE EN ŒUVRE DU PSPB.....	31
VII.1. COMITE DE PILOTAGE	31
VII. 2. COMITE DE COORDINATION	31
VII. 3. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION	32
VII. 4. MOBILISATION DES RESSOURCES.....	32

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFEPABU: Association des Femmes Parlementaires du Burundi

APF : Assemblée Parlementaire de la Francophonie

AWEPA : Association of European Parliamentarians With Africa

BNUB : Bureau des Nations Unies au Burundi

EAC : East African Community

EALA : East African Legislative Assembly

CSLPII: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Deuxième génération

CTB : Coopération Technique Belge

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OMDs : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONU Femmes: Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

PAP : Plan d'Actions Prioritaires

PIP: Programme d'Investissement Public

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

PRGE : Programme de Renforcement des Capacités de Gouvernance Economique

PSPB : Plan Stratégique du Parlement du Burundi

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

USAID: United States Agency for International Development

I. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE

Le Parlement du Burundi existe depuis la veille de l'indépendance (avec la Constitution monarchique d'octobre 1962) mais il a évolué en dents de scie. En effet, les périodes de législatures ont été ponctuées de lacunes législatives en raison des coups d'Etat qu'a connus le pays. Le Parlement était bicaméral jusqu'en 1965, année à laquelle il a été dissout, suite à des problèmes politiques.

En 1982, il a été réétabli sous forme monocamérale. Le Parlement du Burundi est redevenu bicaméral depuis 2002 après la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, signé le 28 août 2000. Il est actuellement constitué d'une Assemblée Nationale composée de 106 députés élus pour 5 ans au suffrage universel direct par scrutin proportionnel à listes bloquées, multiethniques et intégrant la dimension genre. Elle doit aussi inclure au moins 30% de femmes et au moins trois députés de la minorité batwa. Le Sénat est composé de 41 membres dont 34 sont élus au suffrage universel indirect par leurs pairs Conseillers communaux en respectant les équilibres ethniques et de genre, 4 anciens chefs d'Etat et 3 personnes issues de l'ethnie Twa.

Le travail du Parlement est coordonné par les Bureaux des deux Chambres (Assemblée Nationale et Sénat) dont la composition respecte les équilibres ethniques et du genre. L'action prioritaire du Parlement est matérialisée par les activités qui s'exécutent dans les différentes commissions permanentes¹. Les deux chambres ont aussi chacune trois questeurs chargés de la supervision et du contrôle des services administratifs et financiers pour le compte des Bureaux. Le Parlement dispose de personnels d'appui au travail parlementaire, répartis au sein des Cabinets des Présidents et des Secrétariats Généraux.

Par rapport à l'année 2005 qui marque la fin de la période de transition, le Parlement a fait un saut qualitatif dans le renforcement des capacités, que ce soit dans la formation des parlementaires ou des fonctionnaires, dans l'informatisation et l'acquisition des NTIC et en matière de genre. Cela a été possible grâce au partenariat entre le Parlement et des organismes tels que le PNUD, le BNUB, l'AWEPa, l'APF à travers le Programme Noria, la CTB, l'Union Interparlementaire, l'ONUFEMMES, l'UNICEF, le PRGE, l'USAID, l'EALA, etc. et certaines associations de la société civile burundaise.

La question du genre au Parlement a bénéficié d'une très grande attention. Les projets de renforcement des capacités des femmes parlementaires, élues locales et de la société civile ont permis une forte inclusion de la femme au sein du Parlement, la prise de conscience du

¹ Voir Règlements Intérieurs de l'Assemblée Nationale et du Sénat

rôle de la femme en politique, la mise en place d'un réseau femmes fonctionnel au niveau national. Le programme de renforcement des capacités des femmes parlementaires a contribué à une meilleure connaissance de la législation sur le genre et **pourrait dans l'avenir améliorer le résultat électoral pour les femmes.**

Parmi les facteurs de succès, on peut signaler, entre autres, le « crédit véhicule » qui a permis aux parlementaires de pouvoir se rendre dans leurs circonscriptions, l'équipement en informatique aux parlementaires et aux fonctionnaires, la mise en réseau du matériel informatique, et l'amélioration de la connexion Intranet et Internet. Les sites Internet des deux Chambres sont fonctionnels et offrent une information variée.

1.2. PROBLEMES A RESOUDRE

Malgré les progrès mentionnés ci-haut, il reste encore de nombreux défis à relever. D'après les résultats de l'enquête menée auprès des partenaires internes et externes, un pourcentage non négligeable de la population n'est pas satisfait de la façon dont elle est représentée. En effet, les occasions de recueillir les doléances de la population sont limitées et se produisent principalement dans un contexte informel.

Par ailleurs, les parlementaires interrogés reconnaissent l'existence de certaines lacunes dans l'accomplissement de leurs missions notamment en ce qui concerne la procédure et les pratiques parlementaires. De même, les fonctionnaires du Parlement n'ont pas encore les connaissances et les techniques exigées par le travail dans un Parlement moderne. Le besoin de renforcement des capacités reste une nécessité.

En outre, le travail parlementaire exige des moyens importants alors que le pays fait face à de nombreux défis pour le financement de son programme de développement. Le problème d'infrastructure et d'équipements modernes ont été identifiés. Bien plus, les canaux de communication utilisés par le Parlement ne permettent pas à la population d'être suffisamment informée sur le travail parlementaire.

Le manque de statut des personnels du Parlement constitue un handicap pour la gestion efficace des carrières et rémunération de ces personnels. La mise en place d'une caisse de pension pour les parlementaires et les fonctionnaires du Parlement ainsi que l'indemnité de fin de carrière pour les fonctionnaires figurent parmi les urgences.

Ainsi, la formulation de ce plan stratégique permet à l'institution de se situer dans le présent à travers la conduite d'un état des lieux sur ses forces et ses faiblesses et sur les besoins en renforcement des capacités. En outre, elle permet de se projeter dans le futur à travers la

définition d'une vision à moyen terme et l'identification d'objectifs clairs à réaliser à l'horizon 2015, ainsi que des actions prioritaires permettant l'obtention des résultats escomptés.

Ce plan stratégique servira non seulement de cadre programmatique, mais aussi d'outil de mobilisation de ressources internes et externes, afin de permettre à l'institution de bien mener sa mission et ainsi éviter de naviguer à vue.

I.3. MANDAT, VISION ET MISSIONS DU PARLEMENT

I.3.1. Mandat

Le mandat du Parlement est énoncé à l'article 147 de la Constitution : « Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement qui comprend deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat.... »

I.3.2. Vision du Parlement

La vision du Parlement burundais est la suivante :

« UN PARLEMENT MODERNE, SOCLE DE LA DEMOCRATIE, DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA RÉCONCILIATION NATIONALE, SOUCIEUX D'ACCOMPLIR SES MISSIONS CONSTITUTIONNELLES POUR LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION ».

I.3.3. Missions

Le Parlement vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement². Il joue un rôle vital pour le respect et la défense des intérêts des citoyens et la cohésion sociale. En effet, le Parlement est l'instance nationale délibérante au sein de laquelle des positions, des préoccupations et des intérêts divers sont exprimés dans le cadre d'un débat permettant de dégager des solutions répondant à l'intérêt commun.

² Article 158 de la Constitution

II. METHODOLOGIE

La commission chargée d'élaborer le Plan Stratégique a d'abord procédé à l'identification des partenaires clés représentant les différentes catégories de la société burundaise. Les groupes cibles ont été répartis en deux catégories, à savoir les partenaires internes et les partenaires externes³.

Un questionnaire de collecte de données a été ensuite élaboré pour recueillir des informations auprès de ces partenaires. Ce questionnaire tenait compte des variables selon les partenaires et couvrait tous les aspects des missions et du fonctionnement du Parlement.

Une mission de collecte des données a été effectuée en Mairie de Bujumbura et dans toutes les provinces du pays, en vue de recueillir des avis et considérations des différents partenaires vis-à-vis du Parlement ainsi que leurs attentes par rapport au travail parlementaire. Il s'en est alors suivi un travail de dépouillement et de mise en commun des données collectées.

Cet exercice aura permis de dégager les tendances générales quant à l'appréciation tant interne qu'externe du travail parlementaire et des capacités de l'institution à accomplir ses missions. L'information ainsi recueillie a servi de base pour la définition des axes prioritaires du PSPB.

Bref, ce Plan stratégique est une adéquation entre les objectifs définis et les attentes réelles exprimées par les partenaires eux-mêmes⁴.

III. OBJECTIFS DU PSPB ET RESULTATS ATTENDUS

Dans le but de réaliser sa vision et dans le souci d'accomplir ses missions constitutionnelles, le Parlement burundais a identifié et défini, par ordre de priorité, les domaines stratégiques à examiner. Ainsi, les objectifs stratégiques se définissent comme suit :

- **Objectif global:**

L'objectif global est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population par la consolidation de la démocratie et l'application des règles de bonne gouvernance.

³ Voir annexe 1: Tableau récapitulatif des partenaires consultés

⁴ Voir annexe 2 : Synthèse des observations

- **Objectifs spécifiques :**

- ✓ Permettre au parlement de remplir efficacement ses missions constitutionnelles;
- ✓ Contribuer au renforcement de la dynamique de dialogue ;
- ✓ Améliorer les relations entre les parlementaires et la population ;
- ✓ Renforcer la diplomatie parlementaire ;
- ✓ Moderniser le Parlement ;
- ✓ Renforcer la prise en compte du concept genre au Parlement;
- ✓ Renforcer les capacités de l'administration parlementaire en vue d'accroître son efficacité.

- **Résultats attendus :**

- La gouvernance démocratique est pérennisée;
- L'accès au service de base est assuré dans un contexte de sécurité et de paix sociale;
- Les lois, les politiques et les programmes sont mieux adaptés aux besoins de la population;
- Les échanges entre les parlementaires et la population sont améliorés;
- La diplomatie parlementaire est efficace;
- Les besoins de renforcement des capacités et d'appui des parlementaires et des personnels du Parlement sont pris en compte;
- Les relations entre le Parlement et les organisations de la société civile sont améliorées;
- Les médias et le public sont mieux informés de l'activité parlementaire;
- Les parlementaires et les personnels du parlement travaillent dans des locaux propres au Parlement, adéquats et équipés;
- Les lois, les politiques et les programmes nationaux adoptés par le Parlement tiennent compte de la dimension genre.

IV. DEFINITION ET PRESENTATION DES AXES

IV.1. AXE I. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

L'axe « développement institutionnel » comprend le renforcement des capacités des parlementaires et des personnels du Parlement, ainsi qu'un projet de doter le Parlement d'infrastructures propres, hébergeant les deux Chambres du Parlement. Ces infrastructures seront équipées à l'image d'un Parlement moderne.

Le programme de formation élaboré tiendra compte du contexte de la législature 2010-2015 et des priorités nationales. Le travail parlementaire va bénéficier des compétences acquises par les Parlementaires et les personnels du Parlement pour sa professionnalisation et sa modernisation. Le développement institutionnel se réalisera aussi à travers la mise en place de nouveaux services et le renforcement de la diplomatie parlementaire.

Etant donné l'importance que revêt le renforcement de l'institution parlementaire, les activités contenues dans cet axe pourraient se faire de façon continue.

Axe	Objectifs	Actions prioritaires	Résultats attendus
DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL	100. Renforcer les capacités des parlementaires et des personnels du parlement	110. Former les parlementaires et les personnels du Parlement en matière de législation, de représentation et de contrôle de l'action gouvernementale 120. Organiser des cadres d'échanges, d'expériences et de bonnes pratiques avec les parlements étrangers. 130. Renforcer les connaissances en anglais et kiswahili. 140. Mettre en place un plan de formation des parlementaires et des personnels du Parlement 150. Organiser des formations en TIC 160. Assurer des formations en analyse du budget	111. Tous les parlementaires et certains cadres sont formés 121. Les cadres d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques sont organisés 131. L'anglais et le kiswahili sont enseignés et utilisés 141. Le plan est mis en place 151. La formation est assurée 161. La formation en analyse des lignes budgétaires est assurée
	200. Appuyer le travail d'un parlementaire	210. Introduire la fonction d'assistant parlementaire dans le Règlement d'Ordre Intérieur	211. chaque groupe ou famille politique dispose d'assistants parlementaires
	300. Doter le parlement d'infrastructures et d'équipements adéquats	310. Construire et équiper les bâtiments abritant le Parlement	311. Des bâtiments du Parlement sont érigés et équipés. 312. Des locaux des parlementaires et des personnels du Parlement sont construits

	400. Renforcer la participation du parlement dans les réseaux interparlementaires.	410. Multiplier les échanges entre les réseaux interparlementaires 420. Encourager la création des groupes d'amitié	411. La coopération interparlementaire est renforcée. 421. Des groupes d'amitié sont créés.
	500. Renforcer les capacités des services du Parlement ayant la communication et les relations publiques dans leurs attributions	510. Organiser des ateliers de formation et d'échanges d'information sur la communication et les relations publiques 520. Organiser une formation sur l'utilisation des logiciels de montage des émissions audio-visuelles et de montage photographique	511. Les services du Parlement ayant la communication et les relations publiques dans leurs attributions sont formés 521. Les membres des services chargés de la communication sont capables d'utiliser ces logiciels.
	600. Réformer le système de gestion des ressources humaines et des procédures administratives	610. Doter d'un statut le personnel du parlement 620. Elaborer une stratégie visant l'amélioration du rendement des personnels du Parlement	611. La stabilité des personnels est garantie et la carrière est mieux gérée 621. Le rendement est augmenté 622. La promotion est faite sur base du mérite
	700. Créer une caisse de pension pour les parlementaires et les fonctionnaires du Parlement	710. Mobiliser les financements de la caisse	711. 80% des fonds nécessaires sont mobilisés
	800. Créer une caisse d'indemnités de fin de carrière pour les fonctionnaires	810. Mobiliser les financements de la caisse	811. 80% des fonds nécessaires sont mobilisés.
	900. Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes	910. Soumettre le plan stratégique aux partenaires	911. 80% des fonds nécessaires sont mobilisés.

IV.2. AXE II. AMELIORATION DE LA FONCTION LEGISLATIVE

Le vote de loi fait partie intégrante des missions constitutionnelles du Parlement. Le renforcement des capacités des parlementaires et des personnels d'appui du Parlement permettra à cette institution d'être outillée dans l'accomplissement de cette mission. Le niveau de participation des partenaires externes au processus d'élaboration des lois pour leur appropriation sera amélioré.

D'après les avis des partenaires consultés lors de la collecte des données, il est nécessaire d'accorder un temps suffisant aux parlementaires pour pouvoir approfondir l'étude des projets et propositions de lois et ainsi avoir des textes dont l'analyse est bien fouillée.

Axe	Objectifs stratégiques	Actions prioritaires	Résultats attendus
AMELIORATION DE LA FONCTION LEGISLATIVE	100. Renforcer les capacités des parlementaires et des personnels d'appui en matière des procédures législatives	110. Formation des parlementaires en techniques de rédaction des propositions de loi	111. Les parlementaires acquièrent des connaissances nécessaires pour initier des textes de loi. 112. Les personnels d'appui acquièrent des connaissances nécessaires pour appuyer les parlementaires.
	200. Améliorer le niveau de participation des partenaires externes	120. Renforcer les capacités des personnels du service et de la cellule juridique du Parlement dans l'initiation des propositions de loi 210. Renforcer la pratique de recueillir des avis et considérations des partenaires sur un projet de loi dont le	121. Des propositions de loi sont initiées par les parlementaires. 211. Les lois votées reflètent les attentes des citoyens.

	intéressés par un projet de loi sous analyse. 300. Disposer de temps suffisant pour examiner les projets et propositions de loi 400. Moderniser le système de vote des lois	Parlement est saisi 310. Amender les règlements intérieurs de l'Assemblée Nationale et du Sénat 320. Formuler une recommandation sur le respect des délais à l'endroit du Gouvernement 410. Doter le parlement d'un système de vote électronique 420. Former les parlementaires et le personnel d'appui à l'utilisation d'un système de vote électronique.	311. La qualité des débats et des amendements est améliorée 321. Les projets de loi parviennent au Parlement dans les délais réglementaires 322. La participation effective des parlementaires à l'analyse des projets et propositions de loi est garantie 411. Le système de vote électronique est opérationnel. 421. Le vote des lois est rapide 422. Le décompte des voix se fait sans erreur et prend peu de temps.
	500. Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes.	510. Soumettre le plan stratégique aux partenaires.	511. 80% des fonds nécessaires sont mobilisés.

IV.3. AXE III. AMELIORATION DU CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Le contrôle de l'action gouvernementale est une mission constitutionnelle du Parlement. Il est exercé conformément à la Constitution et aux Règlements Intérieurs des deux Chambres du Parlement. Pour qu'il y ait une amélioration, le renforcement des capacités des parlementaires et des personnels du Parlement en matière de contrôle de l'action gouvernementale est nécessaire. Des outils de contrôle tel un manuel de procédures sont utiles pour viser l'efficacité de cette action.

Le suivi de l'application des lois promulguées sera renforcé pour une efficacité de ces dernières. Le Parlement est appelé aussi à contribuer au développement **de la population en général** et à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables **en particulier**.

Axe	Objectifs stratégiques	Actions prioritaires	Résultats attendus
AMELIORATION DU CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	100. Renforcer les capacités des parlementaires et des personnels d'appui en matière de contrôle de l'action gouvernementale	110. Organiser des séminaires d'information et de formation sur les stratégies de promotion de la gouvernance démocratique et économique (le CSLP II, les OMDs, Vision Burundi 2025) et les conventions internationales signées par le Burundi	111. Les compétences en matière de contrôle de l'action gouvernementale sont améliorées
	200. Améliorer les procédures de contrôle de l'action gouvernementale par le Parlement	210. Elaborer un manuel des procédures en matière de contrôle de l'action gouvernementale et de politique budgétaire 220. Renforcer le suivi de la mise en œuvre des procédures arrêtées 230. Mettre en place des mécanismes de suivi des différentes recommandations formulées à l'endroit du Gouvernement	211. L'efficacité du contrôle de l'action gouvernementale et de politique budgétaire par le Parlement est renforcée Idem 231. Des rapports de l'état de mise en application des recommandations sont produits

	300. Renforcer le suivi de l'application des lois promulguées	310. Etablir des mécanismes de suivi de l'application des lois promulguées 320. Identifier les lois lacunaires et proposer leur révision	311. Des textes d'application sont élaborés et les lois promulguées sont effectives 321. Toutes les lois en vigueur sont plus efficaces
	400. Contribuer au développement du secteur agricole et de l'élevage	410. Inciter la mise en œuvre de mesures permettant à la population rurale l'accès facile aux intrants agricoles et aux semences sélectionnées 420. Etudier la filière de distribution du cheptel	411. La population a accès aux intrants agricoles et aux semences sélectionnées 421. Un plan de distribution efficace du cheptel est recommandé
	500. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables	510. Recueillir les doléances des groupes vulnérables 520. Adopter les lois pour la protection des groupes vulnérables 530. Inciter le Gouvernement à multiplier les actions en faveur des groupes vulnérables	511. Une base de données sur la situation des vulnérables est mise en place 521. Une loi protégeant les droits des groupes vulnérables est adoptée 531. Les conditions de vie des groupes vulnérables sont améliorées
	600. Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes	610. Soumettre le plan stratégique aux partenaires	611. 80% des fonds nécessaires sont mobilisés.

IV.4. AXE IV. AMELIORATION DE LA REPRESENTATION DU PEUPLE

La représentation du peuple est améliorée par un effort particulier de créer un cadre d'échange régulier entre les parlementaires et la population. A cet effet, le Parlement va multiplier les descentes sur terrain et renforcer les cadres d'échanges existants.

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS PRIORITAIRES	RESULTATS ATTENDUS
AMELIORATION DE LA REPRESENTATION DU PEUPLE	100. Renforcer les relations entre les élus et la population qu'ils représentent	110. Créer un cadre régulier d'échange et rencontre entre les parlementaires et la population	111. Les parlementaires s'acquittent de leur devoir de rendre compte à la population 112. Les doléances de la population parviennent aux parlementaires
	200. Appuyer les parlementaires dans leurs actions de rapprochement avec la population	210. Mettre à la disposition des parlementaires des ressources nécessaires pour les rencontres avec la population 220. Renforcer le Cadre Permanent de Concertation et de Dialogue entre les Sénateurs et les Elus Locaux 230. Appuyer les visites des députés aux associations de leurs circonscriptions	231. Les parlementaires sont dotés de moyens nécessaires pour interagir avec la population 221. Le Sénat est plus proche de son électorat 231. L'Assemblée Nationale est plus proche de son électorat
	300. Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes	310. Soumettre le plan stratégique aux partenaires	311. 80% des fonds nécessaires sont mobilisés.

IV.5. AXE V. ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION PARLEMENTAIRE

Dans l'optique de mieux communiquer ses actions à un grand public, le Parlement veut se doter d'équipements nécessaires et adéquats. Le Parlement compte participer au renforcement de la collaboration avec le ministère ayant en charge les relations avec le Parlement, avec les médias et la société civile pour une meilleure information.

Les partenaires intéressés seront contactés chaque fois que de besoin pour la prise en compte de leurs apports. La priorité sera mise sur le renforcement interrelationnel des parlementaires et une stratégie de communication sera élaborée.

AXE	OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS PRIORITAIRES	RESULTATS ATTENDUS
ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION PARLEMENTAIRE	100. Renforcer la communication interrelationnelle des parlementaires	110. Préparer un guide d'éthique et de déontologie parlementaire	111. Un guide d'éthique et de déontologie parlementaire est élaboré
	200. Renforcer les relations entre le Parlement et ses partenaires	210. Multiplier des cadres d'échanges entre le Parlement et ses partenaires 220. Renforcer les liens de collaboration entre le Parlement et le Ministère en charge des relations du Gouvernement avec le Parlement	211. Les relations entre le Parlement et ses partenaires sont harmonieuses et productives 221. L'exécutif et le Parlement s'informent mutuellement de leurs programmes respectifs
	300. Elaborer une stratégie de communication	310. Améliorer l'accessibilité de l'information parlementaire vers la population (journal parlementaire, émissions	311. Le public accède à l'information parlementaire

		radiophoniques et sites web) 320. Doter le Parlement d'une radio autonome 330. Doter le parlement d'équipements de communication avec le public (la projection des débats en plénière en dehors de l'hémicycle) 340. Procéder à la transmission en direct des travaux parlementaires des commissions et en plénières 350. Mettre en place à l'Assemblée Nationale un service chargé de la traduction des documents parlementaires en langues utilisées au Burundi et dans la CEA et renforcer celui du Sénat	Idem 331. Les débats sont accessibles à un grand public Idem 351. Les documents parlementaires sont disponibles en toutes les langues officielles au Burundi et dans la EAC
--	--	---	---

		360. Doter le parlement des équipements informatiques nécessaires à une communication efficace	361. Le parlement dispose d'équipements informatiques modernes
	500. Améliorer l'accès du public aux rapports sur le contrôle de l'action gouvernementale	510. Inviter les représentants de la population à assister aux débats en séances plénières 520. Publier les rapports sur le contrôle de l'action gouvernementale	511. La population est informée sur le contrôle de l'action gouvernementale Idem
	600. Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes	610. Soumettre le plan stratégique aux partenaires	611. 80% des fonds nécessaires sont mobilisés.

IV.6. AXE VI. PROMOTION DU GENRE

Un Parlement moderne demeure préoccupé par les questions de genre pour contribuer sensiblement à la promotion de la femme. Actuellement, les quotas réservés aux femmes dans les institutions républicaines témoignent l'engagement du Burundi à renforcer les conditions **d'égalité** hommes/femmes. Cependant, la participation effective des femmes dans les organes dirigeants du pays laisse toujours à désirer.

Dans ses missions constitutionnelles, le Parlement compte veiller à ce que les lois votées soient sensibles au genre.

L'axe « promotion du genre » vise à renforcer la synergie entre **le Parlement** et le Ministère ayant en charge les questions de genre. Ainsi, un accent particulier sera mis sur l'accès des jeunes filles à l'éducation pour augmenter sensiblement la participation de la femme dans la vie nationale et sur l'autonomisation de la femme rurale.

La promotion du genre se concrétisera également par des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation des parlementaires, des personnels parlementaires et des partenaires externes.

Axe	Objectif stratégique	Actions prioritaires	Résultats attendus
Promotion du genre	100. Accroître la participation de la femme dans tous les secteurs de la vie nationale	110. Multiplier des cadres d'échanges entre les parlementaires et les élus locaux sur le genre 120. Appuyer les initiatives visant à favoriser la participation des femmes à la vie nationale 130. Sensibiliser tous les partenaires de l'éducation et les jeunes filles sur la nécessité d'accéder à l'enseignement supérieur 140. Appuyer la femme rurale pour son autonomisation	111. Les élus locaux acquièrent des connaissances sur le genre 121. La participation des femmes à la vie nationale est accrue 131. L'effectif de femmes techniquement et professionnellement outillées pour occuper de hautes fonctions augmente 141. Les conditions économiques de la femme rurale sont améliorées
	200. Promouvoir une législation intégrant le	210. Initier des lois intégrant la	211. Les lois, politiques et programmes nationaux

	genre	dimension genre	adoptés par le Parlement intègrent la dimension genre
	300. Renforcer les capacités des parlementaires et des personnels du Parlement en matière de genre	310. Former les parlementaires et le personnel en matière de genre 320. Organiser des séances d'information sur la Résolution 1325 (participation de la femme dans les sphères de prise de décision)	311. Les parlementaires et les personnels du Parlement informent la population en matière de genre 321. Les dispositions de la Résolution 1325 sont appliquées
		330. Renforcer le suivi de l'intégration de la dimension genre dans les politiques sectorielles 340. Organiser des cadres d'échanges avec les réseaux de femmes parlementaires au niveau sous régional, régional et international 350. Sensibiliser tous les partenaires intéressés sur l'accès équitable aux ressources	331. La prise en compte du genre dans tous les secteurs est améliorée 341. La concertation entre les femmes parlementaires en matière de genre est renforcée 351. L'accès des femmes aux ressources est amélioré

	400. Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes	410. Soumettre le plan stratégique aux partenaires	411. 80% des fonds nécessaires sont mobilisés.
--	--	---	---

V. BUDGETISATION DES AXES

L'élaboration d'un plan stratégique nécessite une budgétisation des activités qui sont prévues dans le plan. La budgétisation fait ressortir les activités qui seront réalisées par l'institution elle-même d'une part et celles qui feront l'objet de mobilisation de fonds de la part de ses partenaires d'autre part. Les activités retenues pourront également motiver l'augmentation du budget que le Gouvernement accorde au Parlement. Les tableaux qui suivent montrent la budgétisation des différentes activités prévues dans le PSPB au niveau de chaque axe.

V.1. AXE 1. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Objectifs	Activités	Personnes responsables	Chronogramme	Ressources requises	Budget	Indicateurs
Renforcer les capacités des parlementaires et des personnels du parlement	Former les parlementaires et les personnels du Parlement en matière de législation, de représentation et de contrôle de l'action gouvernementale	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Consultant national -Logistique	48300000 BIF Soit 34 500 USD	*Tous les parlementaires sont formés *90% des cadres du Parlement sont formés
	Organiser des cadres d'échanges, d'expériences et de bonnes pratiques avec les parlements étrangers	Bureaux des deux chambres	2012-2015	Logistique	315000000 BIF Soit 226,618.71 USD	*18 missions effectuées *18 rapports de missions analysés
	Perfectionner l'anglais et le Swahili	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Maison spécialisée -Logistique	72000000 BIF Soit 51428,57 USD	70% des parlementaires et 70% des personnels du Parlement sont formés
	Elaborer un plan de formation des parlementaires et des personnels du Parlement	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Consultant international	22400000 BIF Soit 16000 USD	Document de Plan de formation disponible
	Organiser des formations en T.I.C	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Expert -Logistique	24000000 BIF Soit 17 143 USD	Les modules sont dispensés

	Organiser des stages de formations en techniques d'interprétariat et traduction	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Maison spécialisée	89600000BIF 64 000USD	Stage effectué
	Assurer des formations en analyse du budget	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Consultant national -Logistique	16100000 BIF Soit 11500 USD	Rapport
Appuyer le travail d'un parlementaire	Introduire la fonction d'assistant parlementaire dans le Règlement d'Ordre Intérieur	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Secrétariats Généraux du Parlement	Objectif institutionnel	Le Règlement Intérieur révisé
	Augmenter le nombre de conseillers parlementaires	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Secrétariats Généraux du Parlement	Objectif institutionnel	Recrutement
Doter le parlement d'infrastructures et d'équipements adéquats	Construire les bâtiments abritant le Parlement	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Secrétariats Généraux du Parlement	Objectif institutionnel	Bâtiments disponibles
	Doter le parlement des caméras, studios de montage des émissions audio-visuels et des moyens de déplacement	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Equipements -Frais installation	165000000 BIF Soit 117857USD	-Studio opérationnel -Véhicules disponibles
Renforcer la coopération interparlementaire	Multiplier les réseaux interparlementaires	Bureau et Présidents des différentes commissions	2012-2015	Bureau du Parlement	Objectif institutionnel	Existence des réseaux
	Créer des groupes d'amitiés	Bureau et Présidents des différentes commissions	2012-2015	Bureau du Parlement	Objectif institutionnel	Existence du groupe d'amitié
Renforcer les capacités des services du Parlement ayant la communication et les relations publiques dans leurs attributions	Organiser des ateliers de formation et d'échanges d'information sur la communication et les relations publiques	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Consultant National -Logistique	32200000 BIF Soit 23000 USD	Rapport
	Organiser des stages de formation sur la communication parlementaire	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Maison spécialisée	25000000 BIF Soit 17857,2	Stage effectué
	Formation sur l'utilisation des logiciels de montage des émissions audiovisuelles et de montages photographiques	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Formateur -Logistique	3000000 BIF Soit 2142.8 USD	Formation dispensée
Réformer le système de gestion des ressources humaines et des procédures administratives	Doter d'un statut le personnel du parlement	Bureaux des deux chambres	2012-2015	Commission ad hoc	Objectif institutionnel	Statut des personnels du Parlement est promulgué et mise en application
	Doter le Parlement d'une bibliothèque moderne.	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Consultant international -Equipement	En tenir compte dans le projet de construction du	Une bibliothèque moderne est

				matériel et logiciel	nouveau siège du Parlement	construite
	élaborer une stratégie visant l'amélioration du rendement des fonctionnaires	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Consultant national	6000000 (4286USD)	La stratégie est disponible
Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes	Soumettre le plan stratégique au Gouvernement et aux partenaires	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Secrétariats Généraux du Parlement	Objectif institutionnel	Les fonds nécessaires sont mobilisés
TOTAL					818600000BIF Soit 584715USD	

V.2. AXE 2. AMELIORATION DE LA FONCTION LEGISLATIVE

Objectifs	Activités	Personnes responsables	Chronogramme	Ressources requises	Budget	Indicateurs
Renforcer les capacités des parlementaires et des personnels d'appui en matière des procédures législatives	Formation des parlementaires et cadres du Parlement en Techniques de rédaction des Propositions de loi	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Consultant -Logistique	20000000 Soit 14 286 USD	*Tous les parlementaires sont formés *90% des cadres du Parlement sont formés
	Renforcer les capacités des personnels du service et de la cellule juridiques du Parlement dans l'initiation des propositions de loi	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Consultant -Logistique	60000000 BIF Soit 42 858USD	*Tous les parlementaires sont formés *90% des personnels du service et de la cellule juridiques du Parlement sont formés
Améliorer le niveau de participation des partenaires externes intéressés par un projet de loi sous analyse	Renforcer la pratique de recueillir des avis et considérations des partenaires sur un projet de loi dont le Parlement est saisi	commissions permanentes	2012-2015	commissions permanentes	Objectif institutionnel	Les partenaires intéressés sont systématiquement consultés
Disposer de temps suffisant pour examiner les projets et propositions de loi	Amender les règlements intérieurs de l'Assemblée Nationale et du Sénat	Bureaux des deux chambres	2012-2015	Bureaux des deux chambres	Objectif institutionnel	Règlements intérieurs révisés
	Formuler une recommandation sur le respect des délais à l'endroit du Gouvernement	Bureaux des deux chambres	2012-2015	Bureaux des deux chambres	Objectif institutionnel	Les recommandations formulées
Moderniser le système de vote des lois	Doter le Parlement d'un système de vote	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Equipement	232000000 BIF Soit 165 715 USD	Le système vote électronique est opérationnel

	électronique					
	Former les parlementaires et le personnel d'appui à l'utilisation d'un système de vote électronique	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Consultant international	6000000 BIF Soit 4286 USD	Les parlementaires utilisent le vote électronique
Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes	Soumettre le plan stratégique au Gouvernement et aux partenaires	Secrétariats Généraux du Parlement	2012- 2015	Secrétariats Généraux du Parlement	Objectif institutionnel	80% des fonds nécessaires sont mobilisés
TOTAL					318000000BIF Soit 227 143USD	

V.3. AXE III. AMELIORATION DU CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Objectifs	Activités	Personnes responsables	Chronogramme	Ressources requises	Budget	Indicateurs
Renforcer les capacités des parlementaires et des personnels d'appui en matière de contrôle de l'action gouvernementale	Organiser des séminaires d'information et de formation sur les stratégies de promotion de la gouvernance démocratique et économique (le CSLP II, les OMDs, vision Burundi 2025) et les conventions internationales signées par le Burundi	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Consultant national -Logistique	48300000 BIF Soit 34 500 USD	3 séminaires d'information et de formation sont organisés
Améliorer les procédures de contrôle de l'action gouvernementale par le parlement	Elaborer un manuel des procédures en matière de contrôle de l'action gouvernementale et de politique budgétaire	Bureau des deux chambres	2012-2015	Consultant international	22400000 BIF Soit 16000 USD	Manuel des procédures disponible
	Renforcer le suivi de la mise en œuvre des procédures arrêtées	Commissions permanentes	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	80% des recommandations sont appliquées
	Mettre en place des mécanismes de suivi des différentes recommandations formulées à l'endroit du gouvernement	Bureau des deux chambres	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	Mécanisme mis en place et appliqué
Renforcer le suivi de l'application des lois promulguées	Etablir des mécanismes de suivi de l'application des lois promulguées	Bureau des deux chambres	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	Mécanisme mis en place et appliqué
	Identifier les lois lacunaires et proposer leur révision	Bureau des deux chambres	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	Les lois lacunaires sont identifiées et révisées
Contribuer au développement du secteur agricole et de l'élevage	Inciter la mise en œuvre de mesures permettant à la population rurale l'accès facile aux intrants agricoles et semences sélectionnées	Bureau des deux chambres	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	La population a accès aux intrants agricoles et aux semences sélectionnées

	Recommander l'établissement et la mise en œuvre d'un plan national de repeuplement du cheptel	Bureau des deux chambres	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	un plan de distribution efficace du cheptel est recommandé
Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables	Recueillir les doléances des groupes vulnérables	Bureau des deux chambres	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	Une base de données sur la situation des vulnérables est mise en place
	Adopter les lois pour la protection des groupes vulnérables	Bureau des deux chambres	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	Lois spécifiques adoptées
	Multiplier les actions à mener en faveur des groupes vulnérables	Bureau des deux chambres	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	Les conditions de vie des groupes vulnérables sont améliorées
Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes	Soumettre le plan stratégique au Gouvernement et aux partenaires	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Secrétariats Généraux du Parlement	Objectif institutionnel	80% des fonds nécessaires sont mobilisés
TOTAL					70700000BIF Soit 50 500USD	

V.4. AXE IV. AMELIORATION DE LA REPRESENTATION DU PEUPLE

Objectifs	Activités	Personnes responsables	Chronogramme	Ressources requises	Budget	Indicateurs
Renforcer les relations entre les élus et la population qu'ils représentent	Créer un cadre conjoint d'échange et rencontre entre les parlementaires et la population	Bureau des deux chambres	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	Un cadre d'échange est créé
Appuyer le Parlement dans ses efforts de rapprochement de la population	Mettre à la disposition des parlementaires des ressources nécessaires pour les rencontres conjointes avec la population	Bureau des deux chambres	2012-2015	-Parlementaires -Logistique	143208000 BIF Soit 102291,4 USD	9 descentes sont effectuées conjointement par les députés et les sénateurs
	Renforcer le Cadre Permanent de Concertation et de Dialogue entre les Sénateurs et les Elus Locaux	Bureau du Sénat	2012-2015	- Sénateurs -Logistique	942927300 BIF Soit 673519,5 USD	27 descentes sont organisées
	Appuyer les visites des députés aux associations de leurs circonscriptions	Bureau de l'Assemblée Nationale	2012-2015	-Députés -Logistique	391140000 BIF Soit 279385,7 USD	27 des descentes sont organisées

Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes	Soumettre le plan stratégique au Gouvernement et aux partenaires	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Secrétariats Généraux du Parlement	Objectif institutionnel	80% des fonds nécessaires sont mobilisés
TOTAL					1477275300BIF Soit 105 520USD	

V.5. AXE V: ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION PARLEMENTAIRE

Objectifs	Activités	Personnes responsables	Chronogramme	Ressources requises	Budget	Indicateurs
Renforcer la communication interrelationnelle des parlementaires	Préparer un guide d'éthique et de déontologie du parlementaire	Bureaux des deux chambres	2012-2015	Consultant national	6000000 BIF Soit 4286 USD	Guide d'éthique et de déontologie parlementaire est disponible
	Organiser des séances d'information sur l'éthique et la déontologie professionnelle du fonctionnaire parlementaire	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Consultant national -Logistique	16100000 BIF Soit 11500 USD	Une séance est organisée
Renforcer les relations entre le parlement et ses partenaires	Multiplier des cadres d'échanges entre le parlement et ses partenaires	Bureau des deux chambres	2012-2015	-Parlementaires -Logistique	Objectif institutionnel	Visibilité parlementaire assurée
	Renforcer les liens de collaboration entre le Parlement et le Ministère en charge des relations du Gouvernement avec le Parlement	Bureau des deux chambres	2012-2015	Bureau des deux chambres	Objectif institutionnel	Echange d'information renforcée
Elaborer une stratégie de communication	Renforcer les canaux de communication existants (journal parlementaire, émissions radiophoniques et sites web)	Bureau des deux chambres	2012-2015	Bureau des deux chambres	Objectif institutionnel	*Réaménagement de la tranche horaire de l'émission radiophonique parlementaire * Un numéro vert est disponible *Le journal parlementaire parvient jusqu'au niveau zonal
	Associer la cellule/service de communication aux missions du parlement dans les instances parlementaires et interparlementaires	Bureaux des deux chambres du parlement	2012-2015	Cellule/service communication	Objectif institutionnel	Les déplacements des parlementaires sont couverts
	Réaliser des documents synthèses sur les sujets des commissions d'enquête	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Cellule/service communication	Objectif institutionnel	Documents disponibles
	Doter le parlement d'équipements de communication avec le public (la projection des débats en plénière	Bureaux des deux chambres du parlement	2012-2015	-Equipements -Logiciel	232000000 BIF Soit 165 715 USD	Les activités en plénières sont suivies en dehors de

	en dehors de l'hémicycle					l'hémicycle
	Procéder à la transmission en direct des travaux parlementaires des commissions et en plénière	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Cellule /Service communication	Objectif institutionnel	Les activités parlementaires parviennent en direct à la population
	Mettre en place à l'Assemblée Nationale un service chargé de la traduction des documents parlementaires en langues utilisées au Burundi et dans la CEA et renforcer celui du Sénat	Bureaux des deux chambres du parlement	2012-2015	-Personnel -Outil de Traduction -matériel de Bureau	Objectif institutionnel	Service traduction opérationnel et renforcé
	Doter le parlement des équipements informatiques nécessaires à une communication efficace	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Nouveaux équipements (Physique et logiciel) -Abonnement à l'internet	282040000 BIF Soit 201457 USD	Equipements informatiques renforcés
Améliorer l'accès du public aux rapports sur le contrôle de l'action gouvernementale	Publier les rapports sur le contrôle de l'action gouvernementale	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	-Cellule /Service communication	Objectif institutionnel	Rapports publiés
Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes	Soumettre le plan stratégique au Gouvernement et aux partenaires	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Secrétariats Généraux du Parlement	Objectif institutionnel	80% des fonds nécessaires sont mobilisés
TOTAL					536140000BIF Soit 382 958USD	

V.6. AXE VI. PROMOTION DU GENRE

Objectifs	Activités	Personnes responsables	Chronogramme	Ressources requises	Budget	Indicateurs
Accroître la participation de la femme dans tous les secteurs de la vie nationale	Multiplier des cadres d'échanges entre les parlementaires et les élus locaux sur le genre	commissions permanentes	2012-2015	-AFEPABU -Logistique	264438000 BIF Soit 188884 USD	9 rencontres organisées
	Appuyer les initiatives visant à favoriser la participation des femmes à la vie nationale	Bureaux des deux chambres du parlement	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	La participation des femmes à la vie nationale est satisfaisante
	Sensibiliser tous	Bureaux des	2012-2015	-Consultant	315000000 BIF	L'effectif des femmes

	les partenaires de l'éducation et les jeunes filles sur la nécessité d'accéder à l'enseignement supérieur	deux chambres du parlement		-Logistique	Soit 225000 USD	outillées pour occuper de hautes fonctions augmente
	Appuyer la femme rurale pour son autonomisation	Bureaux des deux chambres du parlement	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	Les conditions de vie de la femme rurale s'améliorent
Promouvoir l'intégration du genre dans la législation	Initier des lois intégrant la dimension genre	Bureaux des deux chambres du parlement	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	Les lois sont initiées et votées
	Produire et distribuer les documents contenant les lois prioritaires en rapport avec les droits de la femme	AFEPABU	2012-2015	AFEPABU Partenaires	105954800 BIF 75 682 USD	les lois prioritaires en rapport avec les droits des femmes sont vulgarisées
Renforcer les capacités des parlementaires et des personnels du Parlement en matière de genre	Former les parlementaires et le personnel en matière de genre	Bureaux des deux chambres du parlement	2012-2015	-Consultant national -Logistique	16100000 BIF Soit 11500 USD	Les parlementaires et les personnels sont formés
	Organiser des séances d'information sur la Résolution 1325	Bureaux des deux chambres du parlement	2012-2015	-Formateur -Logistique	17290000 BIF Soit 12350 USD	Séances de formation organisées
	Renforcer le suivi de l'intégration de la dimension genre dans les politiques sectorielles	Bureaux des deux chambres du parlement	2012-2015	Commissions permanentes	Objectif institutionnel	Mécanisme de suivi mis en place
	Organiser des cadres d'échanges entre les réseaux de femmes parlementaires	Bureaux des deux chambres du parlement	2012-2015	-Frais de mission -Logistique	52500000 BIF Soit 37 500 USD	Cadres d'échange organisés
	Sensibiliser tous les partenaires intéressés sur l'accès équitable aux ressources	Bureau et Présidents de toutes les commissions	2012-2015	-Consultant -Logistique	147510000 BIF Soit 105364,2 USD	Partenaires sensibilisés
Adopter une stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes	Soumettre le plan stratégique au Gouvernement et aux partenaires	Secrétariats Généraux du Parlement	2012-2015	Secrétariats Généraux du Parlement	Objectif institutionnel	80% des nécessaires sont mobilisés
TOTAL					918792800BIF Soit 656281 USD	

VI. ANALYSE DES ACQUIS ET DES RISQUES

Le plan stratégique du Parlement s'articule autour de 6 axes, à savoir « le développement institutionnel », « l'amélioration de la fonction législative », « l'amélioration du contrôle de l'action gouvernementale », « l'amélioration de la représentation du peuple », « l'élaboration d'une stratégie de communication parlementaire » et enfin, « la promotion du genre ».

L'analyse des risques dont il est question ici est l'évaluation de l'applicabilité de ce plan stratégique.

VI.1. ACQUIS

- Il y a beaucoup d'opportunités qui favoriseraient la réussite de ce plan stratégique notamment :
- La sécurité est généralement bonne ;
- Le processus de paix et de réconciliation suit son cours normal ;
- La légitimité du Parlement issu de son élection par le peuple ;
- Une représentativité des femmes au Parlement ;
- Le Burundi dispose d'un Gouvernement stable ;
- La mise en place de l'institution de l'Ombudsman qui est un des atouts majeurs au processus de la réconciliation nationale ;
- La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) ;
- Le forum de dialogue permanent des partis politiques reflète le renforcement de la démocratie ;
- La liberté d'expression dont jouissent les médias et les citoyens ;
- La société civile qui est très active ;
- Les partenaires qui sont engagés à appuyer les institutions.

VI.2. RISQUES

- La crise économique mondiale, qui secoue un grand nombre de pays donateurs, a aussi des répercussions sur le pays ;
- Le recours à l'aide extérieure pour le financement à plus de 50% du budget de l'Etat ;

- Les contestations des partis extraparlimentaires ;
- L'absence du statut des personnels du Parlement qui accentue le sentiment de précarité ;
- Les contraintes liées à l'agenda parlementaire imprévisible ;
- Les contraintes culturelles bloquent la femme dans ses initiatives d'autonomisation.

VII. MISE EN ŒUVRE DU PSPB

Le PSPB sera mis en œuvre selon une approche axée sur les résultats et qui met en avant la transparence et l'efficacité. La mise en œuvre est sous la responsabilité des Bureaux du Parlement. La mise en œuvre des activités du plan pourra, dans une certaine mesure, intégrer les partenaires du Parlement. Cette approche participative permettra que l'analyse des bilans annuels et des performances réalisées soient partagés avec les intervenants.

Ainsi, les mécanismes de mise en œuvre suivants seront mis en place :

VII.1. COMITE DE PILOTAGE

La mise en œuvre du PSPB découle de la volonté et de l'engagement de la haute autorité politique du Parlement. Son exécution sera placée sous la supervision d'un comité de pilotage constitué des Présidents des Chambres du Parlement.

Le comité de pilotage donne les orientations politiques pour la mise en œuvre du plan stratégique et est responsable de la mobilisation des ressources nécessaires.

Le comité de pilotage reçoit les rapports du comité de coordination sur l'état d'exécution des activités et approuve les budgets annuels (PAP).

VII. 2. COMITE DE COORDINATION

Le comité de coordination sera conjointement constitué des Secrétaires Généraux du Parlement et des représentants des différents partenaires. Ils sont chargés de la coordination des activités programmées dans le cadre de la mise en œuvre du PSPB pour le compte du comité de pilotage. Une instruction intérieure conjointe précisera le cahier de charges du comité de coordination.

Pour plus d'efficacité de la mise en œuvre du plan, les Secrétaires Généraux pourront mettre à contribution les membres de la commission ayant élaboré le présent Plan ainsi que les services concernés. Le bureau de coordination aura besoin de moyen de déplacement.

VII. 3. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION

Un système de suivi-évaluation mérite d'être observé pour l'enregistrement des engagements, des versements, des allocations et des rapports.

Ainsi, un rapport technique et financier sera produit sur base de trois mois. Ce rapport sera succinct et informera sur les résultats atteints, les leçons apprises et les mesures envisagées pour corriger les problèmes rencontrés. Le rapport de suivi-évaluation est adressé au comité de pilotage et aux partenaires.

Un rapport annuel détaillé sera soumis à l'analyse et validation du comité de pilotage et avant transmission aux partenaires techniques et financiers.

Les rapports sont produits par le comité de coordination. Des missions ad hoc de suivi-évaluation pourront être effectuées par les membres des Bureaux du Parlement ou les partenaires afin de constater l'état des réalisations.

VII. 4. MOBILISATION DES RESSOURCES

La mise en œuvre du présent Plan Stratégique du Parlement et des PAPs qui en seront déduits nécessite des fonds suffisants pour atteindre les résultats escomptés. Certes, le Parlement dispose d'un budget de fonctionnement, mais celui-ci reste insuffisant pour couvrir toutes les activités prévues dans le PSPB. Son financement exige une stratégie de mobilisation des ressources dont la provenance est double : ressources propres et appui des partenaires de développement tant bilatéraux que multilatéraux.

Pour ce qui est des ressources propres, le PSPB se présente comme le seul outil fiable pour la fixation du budget annuel du Parlement et constitue une base pour les projets prioritaires à intégrer dans le PIP pour le développement du parlement.

ANNEXES

ANNEXE 1: TABLEAU RECAPITURATIF DES PARTENAIRES CONSULTES

L'équipe du Parlement composée de 14 cadres et des deux Secrétaires Généraux du Parlement, avec l'appui du PNUD, a élaboré un guide de questionnaire destiné aux partenaires internes et aux partenaires externes. Ce guide de questionnaire a été distribué à 148 partenaires. La collecte des données a touché l'ensemble du territoire national en raison d'une ou deux communes par provinces ainsi que tous les cabinets de gouverneurs et plus de 70% des questionnaires ont été récoltés. L'équipe estime que cet échantillon est largement représentatif pour dégager une tendance de toutes les couches de la société et par conséquent garantir la crédibilité ce plan stratégique qui découle des informations recueillies sur terrain.

GROUPE CIBLE	NOM DU GROUPE CONSULTE OU DE LA PERSONNE CONTACTEE
1. Administration publique	Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Sécurité Publique, Ministère à la Présidence chargée de la bonne gouvernance et de la privatisation, Ministère à la Présidence chargée des Affaires de la Communauté Est-Africaine, Ministère de la Justice et Garde des sceaux, Ministère de la Santé publique et de la Lutte contre le SIDA, Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation, Ministère des Télécommunications, de l'information, de la Communication et des Relations avec le Parlement, Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme, Ministère de l'Energie et des Mines, Ministère des Transports, des Travaux publics et de l'Equipeement, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Ministère de la Défense nationale.
2. Le Parlement	Le président d'une commission permanente(ou son représentant, le président du groupe parlementaire, un représentant des parlementaires Batwa ainsi que certains membres du personnel du Parlement.
3. Les partis	Vingt-cinq partis politiques.

politiques	
4. La Société civile	a) Droits humains : Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi (CAFOB), Ligue ITEKA, Association pour la Protection des Droits de l'Homme et des Prisonniers (APRODH). b) Bonne gouvernance : Observatoire de Lutte Contre les Malversations Economiques (OLUCOME), Association Burundaise des Consommateurs (ABUCO), Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG). c) Droits socio-culturels : Alliance Burundaise contre le Sida (ABS), Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et Malades du SIDA (ANSS). d) Développement, Environnement et Protection de la nature : Action Ceinture Verte pour l'Environnement (ACVE), Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines (ADISCO).
5. Les médias publics et privés	a) Les médias publics: radio-télévision nationales, radio NDERAGAKURA, le Renouveau. b) Les médias privés : RPA, REMA F.M, le journal IWACU.
6. Le secteur privé	CCIB
7. Les collectivités locales	a) L'Association Burundaise des Elus Locaux(ABELO) b) Voir descentes à l'intérieur du pays.
8. Les Syndicats	Conseil National du Personnel de l'Enseignement Secondaire(CONAPES), Syndicat de la Magistrature du Burundi(SYMABU), Confédération des Syndicats du Burundi(COSYBU), Syndicat National du Personnel de l'Enseignement Primaire(SYNAPP), Syndicat Indépendant du Personnel de l'Enseignement Secondaire du Burundi(SYPESBU), Syndicat Professionnel des Taxi-vélo du Burundi(SYPROTAVEBU), Syndicat des Travailleurs de l'Université du Burundi(STUB)
9. Les confessions religieuses	Conseil des Evêques Catholiques du Burundi(CECAB)
10. Les groupes vulnérables	Unissons-nous pour la Promotion des BATWA(UNIPROBA), Union des Personnes Handicapées du Burundi(UPHB), Association Albinos Sans Frontières(ASF), pour l'Association des Veuves du

	Burundi : le groupe a contacté MCVO, l'Association des Personnes Agées(URISANZE), Orphelins et Enfants Vulnérables(OIDEB), les déplacés (Camp SOCARTI de Kinama), les rapatriés (site de Kizingwe-zone Nyabugete).
11. Les partenaires internationaux du Parlement	AWEPA.

ANNEXE 2. SYNTHESE DES OBSERVATIONS

1) CONTEXTE GENERAL ET CONNAISSANCE DES MISSIONS DU PARLEMENT PAR LE CITOYEN

- La plupart des personnes interrogées confondent les missions des trois pouvoirs qui caractérisent tout régime démocratique.
- On constate aussi que les missions du Parlement ne sont pas très bien connues par les parlementaires, 62.5% pensent que c'est pour représenter la population, 56.25% pour voter les lois et 43.75% pour contrôler l'action du Gouvernement. En moyenne, 54.6 % des parlementaires interrogés connaissent leurs missions.
- La majorité de la population (72.41%) estime que l'environnement politique, social, économique, sécuritaire,... actuel est favorable pour que le Parlement réponde à leurs attentes.
- Les parlementaires (31,25%) apprécient positivement la réalisation de leur obligation constitutionnelle. Cependant, ils accusent un manque de moyens financiers.
- Les trois principales attentes exprimées par la population sont:
 - 1) Le contrôle effectif de l'action gouvernementale
 - 2) Le respect des équilibres Hommes/femmes dans les sphères de prise de décisions (17.81%)
 - 3) L'amélioration des conditions de vie de la population (14.06%). Cette attente est partagée aussi par les parlementaires (37.5%) qui estiment que le bien-être socio-économique est l'un des intérêts majeurs à défendre.
- Les principales forces du Parlement qui ont été exprimées sont les suivantes :
 - Le parlement jouit d'une légitimité totale du fait qu'il est élu par le peuple :
 - ✓ 22.22 % des partenaires externes ;
 - ✓ 25 % des parlementaires ;
 - ✓ 32.4 % des personnels d'appui.
 - Sa composition ethnique et régionale:
 - ✓ 11.90% des partenaires externes
 - ✓ 50% des parlementaires

- Le parlement a le pouvoir de contrôler tous les responsables:
 - ✓ 11.11% des partenaires externes
 - ✓ 18% des parlementaires
 - ✓ 21.6 % des personnels d'appui
- L'existence des lois qui spécifient les missions du parlement :
 - ✓ 10.31% des partenaires externes
 - ✓ 6.25% des parlementaires
 - ✓ 5.4% des personnels d'appui
- La sagesse et maturité politique est une force spécifique pour le Sénat (âge minimum pour être sénateur qui est de 35 ans et la présence des anciens chefs d'Etat):
 - ✓ 6.25 % des parlementaires
 - ✓ 6.47% des partenaires externes

Des faiblesses aussi ont été relevées:

- L'opposition est quasi-inexistante :
 - ✓ 22.22% des partenaires externes
 - ✓ 12,5% des parlementaires
 - ✓ 12.5% des personnels d'appui
 - Le niveau de formation de certains parlementaires est relativement faible et certaines compétences ne sont pas présentes :
 - ✓ 12.70% des partenaires externes
 - ✓ 6.25% des parlementaires
 - ✓ 24.3% des personnels d'appui
 - Peu de descentes sur terrain :
 - ✓ 9.52% des partenaires
 - ✓ 18.75% des parlementaires
 - ✓ 18.9 % des personnels d'appui
 - Difficultés de prendre des sanctions à l'endroit des membres de l'exécutif fautifs (8.73%)
 - Les parlementaires ne jouent pas correctement leur rôle de représentation du peuple (25%) et se heurtent au manque d'ouverture au monde extérieur (25% des parlementaires).
- Les moyens de communication utilisés par le Parlement ne sont pas connus par la population. 73.57% des personnes interrogées ne connaissent ni les journaux ni les

émissions radiophoniques du Parlement. 26.08% de ceux qui écoutent ces émissions demandent le changement des heures de leur diffusion et 80.46% souhaitent participer activement dans ces émissions en donnant leur contribution.

2) LA MISSION DE REPRESENTATION DU PEUPLE PAR LE PARLEMENT

Les données recueillies auprès de la population démontrent ce qui suit :

- 68.3 % des personnes interrogées connaissent les parlementaires de leurs circonscriptions.
- 31.25% des parlementaires affirment avoir de bonnes relations avec la population et 54% de partenaires externes contactés qui connaissent ces parlementaires affirment les rencontrer rarement :
 - ✓ au cours des rencontres des partis politiques. 18.8% d'entre eux affirment que les parlementaires représentent plus les intérêts du parti ;
 - ✓ et lors des festivités publiques (10.5%).

Ces chiffres montrent que les occasions de recueillir les doléances de la population sont limitées. C'est pourquoi 72.2% de la population consultée disent ne pas être satisfaits de la façon dont ils sont représentés.

Quant aux parlementaires consultés, 37,5% disent qu'ils rencontrent leur électorat dans des cadres familiaux, 31,25% lors des descentes et 31,25% durant les travaux communautaires.

- La majorité des répondants (61.6%) estime que les parlementaires ne donnent pas de réponses appropriées à leurs doléances.
- Les répondants proposent que les parlementaires passent un temps suffisant dans leurs circonscriptions et organisent des séances pour expliquer à la population ce qu'est le travail parlementaire et discuter des priorités à défendre au Gouvernement (29.5%).
- Quant à la diplomatie parlementaire, les résultats obtenus montrent que :
 - ✓ La population en général et les intellectuels en particulier sont au courant de l'existence de la diplomatie parlementaire surtout la représentation du Burundi au sein de l'EALA (92.2%).
 - ✓ Dans cette diplomatie, les thèmes qui pourraient être développés au sein de la Communauté Est-Africaine sont entre autres la libre circulation des biens et des personnes (26.9%), la lutte contre la pauvreté (20.2%) et la sécurité (15.7%).

I. LE VOTE DE LOIS

Les résultats obtenus font constater ce qui suit :

- 93,75% des parlementaires souhaitent une amélioration dans la procédure de vote des lois car :
 - ✓ D'une part, ils disent qu'il faut consacrer un temps suffisant à l'examen des projets de lois en commissions (12,5%) ; d'autres part, ils demandent au Gouvernement d'envoyer les projets de lois à temps (12,5%)
 - ✓ Les parlementaires rencontrent des problèmes majeurs lors des travaux en commissions permanentes:
 - Faible participation des parlementaires concernés (31,25%)
 - Temps insuffisant pour l'analyse des projets de lois (18,75%)
 - Manque de compétences de certains parlementaires (12,5%)
- La population est relativement informée de la mission de vote de lois par le Parlement. Ceux qui se sont exprimés connaissent :
 - ✓ la loi de finances (34%) ;
 - ✓ le code foncier (25%) ;
 - ✓ le code pénal (21.4%) ;
 - ✓ la loi communale (10.71%).
- Concernant l'association à l'élaboration des lois, 88.1% des répondants proposent d'être associés à l'élaboration des lois à différents niveaux.
- Concernant l'accès au Parlement, la population dit qu'il est très difficile d'entrer dans les enceintes des deux chambres (13%).
- Pour ce qui est de la promulgation des lois, 60.86% des répondants disent être informés des lois promulguées. Néanmoins, ils confondent les lois promulguées et celles adoptées par le Parlement. La plupart d'entre eux indiquent qu'ils sont informés à travers les médias notamment la radio (44.82%), la télévision (46.73%) et le journal (26.08%) mais les lois promulguées ne sont publiées que dans le Bulletin Officiel du Burundi. Les lois promulguées ne parviennent pas non plus aux parlementaires (93,75%).
- Pour les lois à modifier ou à abroger, les répondants énumèrent :
 - ✓ le Code pénal (22.05%) ;
 - ✓ le Code des personnes et de la famille (19.11%) ;
 - ✓ le Code électoral (16.17%) ;

- ✓ le Code général des impôts et taxes (17.64%) ;
- ✓ la Constitution : disposition relative à la présence des anciens chefs d'Etat au Sénat (16.17%) ;
- Concernant les matières à réglementer, ont été cités les secteurs de :
 - ✓ succession et libéralités matrimoniales (16.92%) ;
 - ✓ la loi en rapport avec la protection des groupes vulnérables (6.32%) ;
 - ✓ l'imposition des émoluments des mandataires politiques (4.76%) ;
 - ✓ la polygamie (4.76%) ;
 - ✓ planning familial (4.76%) ;
 - ✓ autonomie des communes urbaines (4.76%) ;
 - ✓ les sachets non-biodégradables (4.76%) ;
 - ✓ les langues officielles du Burundi (4.76%).

II. CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Partant des résultats obtenus pour ce qui est de la mission du contrôle de l'action gouvernementale par le Parlement, la conclusion est que :

- La plupart de la population interrogée (45.87%) n'apprécie pas positivement le contrôle de l'action gouvernementale exercé par le Parlement.
- 62.5% des parlementaires trouvent qu'il n'y a pas de mécanisme de suivi des différentes recommandations formulées à l'endroit de l'exécutif lors des questions orales. 50% de ces derniers ne donnent aucune proposition pour la mise en place de ce mécanisme.
- Le contrôle de l'action gouvernementale par le biais des questions orales est considéré comme une bonne pratique à encourager (42.52%).
- Au niveau de la démarche à suivre, la population estime qu'il serait plus efficace de consulter les techniciens (26.43%) avant d'appeler les ministres. Elle déplore toutefois le manque d'un mécanisme de suivi de la mise en application des recommandations issues de ces séances de questions orales (25.28%).
- Les besoins et les attentes sont variés selon le milieu et les secteurs d'activités des partenaires consultés :
 - ✓ Rencontre des conseils d'entreprise avant de formuler les questions orales (8.43%)
 - ✓ Exécution du budget par rapport aux prévisions et attributions des marchés (6.02%)
 - ✓ Lutte effective contre la corruption et les malversations économiques (6.02%)

- ✓ Exécution, suivi-évaluation des recommandations et application des sanctions en cas de non-exécution (6.02%).
- Il faudrait arrêter un mécanisme favorisant la diffusion de l'information sur toutes les réalisations du Parlement en rapport avec le contrôle de l'action gouvernementale (10.30%).
- La majorité des répondants (79.41%) estime que le Parlement se préoccupe des questions de genre compte tenu des activités organisées en faveur des femmes surtout leur représentation dans les différents organes de prise de décisions.
- La majorité des partenaires (75.29%) trouve que le Parlement ne fait pas assez pour la promotion de la jeunesse. Il y a nécessité de création d'emplois pour limiter le chômage chez les jeunes sans oublier leur encadrement (31.16%) ;
- La population (73.08%) estime que le Parlement ne se préoccupe pas assez des questions des vulnérables et devrait s'impliquer pour des actions visibles en leur faveur par la mise en place des lois spécifiques pour la protection des groupes vulnérables (25.24%) ainsi que la création d'un centre d'encadrement des personnes handicapées (6.74%).

Tenant compte des données recueillies auprès des partenaires internes, il en résulte que:

- Sur la question relative à la stabilité du personnel du Parlement :
 - ✓ 56,25% des parlementaires trouvent que les personnels du Parlement sont instables d'autres n'ont pas voulu s'exprimer (37,5%).
 - ✓ 97.30 % des personnels d'appui interrogés ne se sentent pas stables dans leur travail.
- Sur les conditions de travail ils souhaitent :
 - ✓ un statut des personnels du Parlement (94.59%)
 - ✓ Un renforcement des capacités (80.56%)

ANNEXE 4: ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

1. METHODOLOGIE DU QUESTIONNAIRE

La Commission mandatée pour concevoir, distribuer et analyser les résultats du questionnaire a identifié les partenaires clés du Parlement du Burundi, tant internes qu'externes, en vue de recueillir leurs perceptions, suggestions, et recommandations quant à la mission et au fonctionnement du Parlement. Le questionnaire a été conçu de manière à tenir compte des variables propres à chacun de ces partenaires. Il a été distribué à un échantillonnage représentatif de la société burundaise incluant les parlementaires, les cadres d'appui, les partis politiques, les groupes parlementaires, l'administration publique, la société civile (groupes actifs en matière de droits humains, bonne gouvernance, droits socio-culturels, développement, environnement et protection de la nature), les principaux médias publics et privés, le secteur privé, les collectivités locales, les syndicats, les confessions religieuses, les groupes vulnérables, les partenaires internationaux du Parlement.

La collecte de données ne s'est pas limitée à Bujumbura. Elle s'est étendue à toutes les provinces du pays. Des réponses au questionnaire ont été reçues de tous les partenaires ciblés, permettant ainsi de dégager une vision représentative de la perception des forces et faiblesses du Parlement et d'identifier des axes prioritaires d'action.

2. CONTEXTE GENERAL ET CONNAISSANCE DES MISSIONS DU PARLEMENT

2.1. Contexte général

Il ressort du dépouillement des données que :

- Les parlementaires apprécient positivement la réalisation de leurs obligations constitutionnelles tout en déplorant un manque de moyens (entre autres financiers) pour jouer leur rôle plus efficacement
- Plusieurs parlementaires estiment faire ce qu'ils peuvent avec les moyens mis à leur disposition tandis que la population se dit insatisfaite de la manière dont elle est représentée. Une majorité des partenaires estime, toutefois, que l'environnement politique, social, économique, sécuritaire actuels est favorable pour que le Parlement réponde aux attentes de la population
- Il existe une convergence de vue entre les parlementaires et la population sur l'importance pour le Parlement de s'assurer que les intérêts socio-économiques de la population et la justice sociale se reflètent dans la gouvernance du pays. Plus spécifiquement, les trois principales attentes exprimées par la population à l'endroit du Parlement sont : le contrôle effectif de l'action gouvernementale, le respect des

équilibres homme/femme dans les sphères de prise de décision et l'amélioration des conditions de vie de la population

- Pour atteindre ces objectifs il y a consensus sur la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles du Parlement, d'améliorer la représentation de la population, le vote des lois, le contrôle de l'action gouvernementale, la promotion du genre et les communications avec la population
- Les partenaires internes estiment que les relations sont généralement bonnes entre les parlementaires et le personnel d'appui. Toutefois, l'absence de statut accentue le sentiment de précarité du personnel d'appui qui souhaiterait être révisé par un statut et disposer de plus de cadres d'échange et de collaboration professionnelle avec les parlementaires

2.2. Connaissance des missions du Parlement

Le dépouillement du questionnaire révèle que :

- La plupart des personnes interrogées confondent les missions des trois ordres de pouvoir (exécutif, législatif, judiciaire) propres à tout régime démocratique
- La plupart des parlementaires connaissent la mission du Parlement mais ils n'en font pas tous la même interprétation : certains pensent que sa mission première est de représenter la population alors que d'autres opinent que c'est plutôt de voter des lois ou de contrôler l'action gouvernementale

3. FORCES ET FAIBLESSES DU PARLEMENT

Il y a convergence sur les principales forces et faiblesses du Parlement quoiqu'avec une pondération différente selon les groupes interrogés :

FORCES	FAIBLESSES
1. Légitimité issue de son élection par le peuple	1 Opposition quasi inexistante
2. Sa composition ethnique et régionale	2. Niveau de formation relativement faible de certains parlementaires et absence de certaines compétences
3. Contrôle sur l'ensemble des responsables de la gouvernance du pays	3. Peu de descentes sur le terrain
4. Existence de lois qui spécifient sa mission	4. Difficultés de prendre des sanctions à l'endroit des membres fautifs de l'exécutif
5. Sagesse et maturité politique (particulièrement au Sénat en raison de la présence des anciens chefs d'Etat)	5. Certains parlementaires ne jouent pas correctement leur rôle de représentation et se heurtent au manque d'ouverture au monde extérieur

	6. Les canaux de communication utilisés par le Parlement ne sont pas connus par la population
--	---

4. SECTEURS DE RENFORCEMENT, LACUNES, SUGGESTIONS

Les tableaux qui suivent reflètent les secteurs d'activité du Parlement que les répondants souhaiteraient voir améliorés, les principales lacunes/faiblesses identifiées pour chacun de ces secteurs ainsi que les principales suggestions qu'ils avancent pour y parvenir. Il est à noter, toutefois, que le dépouillement des réponses apportées au questionnaire indique que, dans certains cas, tant les partenaires internes qu'externes ont identifié des lacunes pour lesquelles ils n'ont pas suggéré de pistes de solution, laissant ainsi aux concepteurs du Plan Stratégique la latitude nécessaire pour en proposer.

4.1. Capacité institutionnelle

Sujets de renforcement	Lacunes/faiblesses	Suggestions
1. Capacités des parlementaires et du personnel d'appui	Tant les partenaires internes qu'externes du Parlement jugent insuffisante, à des degrés divers, la formation des parlementaires et du personnel en matière de législation, de représentation, de contrôle de l'action gouvernementale, de promotion du genre et des communications	1. Organiser des formations. Parmi les principaux thèmes relevés : • L'élaboration des projets d'autofinancement et de développement • La procédure de proposition des lois reflétant les besoins de la population • L'analyse du budget • Les pratiques des parlements expérimentés • Le genre • Les droits de la personne • La légistique • Les TIC • Les communications et les relations publiques 2. Perfectionner l'apprentissage des langues (en particulier l'Anglais et le Kiswahili) 3. Multiplier les échanges interparlementaires

2. Appui au travail des parlementaires	• Absence d'assistants et insuffisance de conseillers parlementaires • L'insuffisance de bureaux et le manque de locaux propres au Parlement	1. Introduire la fonction d'assistant parlementaire 2. Augmenter le nombre de conseillers parlementaires 3. Construire les bâtiments abritant le Parlement 4. Doter le personnel d'un statut
---	---	---

4.2. Le vote des lois

Sujets de renforcement	Lacunes/faiblesses	Suggestions
1 Procédure de vote des lois	• Le Parlement se prévaut très peu de sa prérogative d'initier des lois • Les parlementaires ne maîtrisent pas suffisamment les procédures législatives • Certains projets de lois du gouvernement ne sont pas transmis au Parlement dans un délai suffisant pour en faire un examen approfondi • Pas de mécanismes de suivi de l'application des lois votées	1. Former des parlementaires et le personnel en techniques de rédaction des propositions de loi 2. Renforcer les capacités de la cellule/du service juridique du Parlement dans l'initiation des lois 3. Amender les règlements de l'Assemblée Nationale et du Sénat 4. Moderniser le système de vote des lois
2. Participation des partenaires externes à l'élaboration des lois	• La population ne se sent pas suffisamment impliquée dans l'élaboration des lois • Les parlementaires, comme la population, ne sont pas suffisamment informés de la promulgation des lois	1. Renforcer la pratique d'impliquer les partenaires externes à partir du début de l'initiation des projets de loi 2. Communiquer systématiquement aux parlementaires et à la population les lois promulguées 3. Faciliter l'accès de la population au Parlement
3. Mécanismes de suivi	• Pas de mécanismes de suivi de l'application des lois	1. Etablir des mécanismes de suivi qui permettraient de modifier ou d'abroger les lois. Les lois suivantes ont

		été particulièrement signalées : • Le Code pénal • Le Code des personnes et de la famille • Le Code électoral • Le Code général des impôts et taxes
--	--	---

4.3. La représentation de la population

Sujets de renforcement	Lacunes/faiblesses	Suggestions
1. Relations entre les élus et la population	• Bon nombre de personnes connaissent un ou deux parlementaires de leur circonscription mais disent les rencontrer rarement • Les occasions de recueillir les doléances de la population sont limitées et se produisent principalement dans un contexte informel • Les parlementaires ne sont pas perçus comme donnant des réponses et un suivi appropriés aux doléances de la population	1. Multiplier les occasions d'échange entre la population et les parlementaires dans un cadre plus régulier et plus formel 2. Les répondants proposent que les parlementaires passent plus de temps dans leur circonscription et organisent des séances d'information pour expliquer leur travail et discuter des priorités à défendre auprès du gouvernement
2. Moyens mis à la disposition des parlementaires	• Les parlementaires disposent de moyens financiers et matériels insuffisants pour effectuer des descentes	1. Mettre à la disposition des parlementaires les ressources nécessaires pour des rencontres plus fréquentes et structurées avec la population

4.4. Le contrôle de l'action gouvernementale

Sujets de renforcement	Lacunes/faiblesses	Suggestions
1. Relations avec le pouvoir exécutif	• Une majorité de parlementaires estime	1. Mettre en place des mécanismes de suivi des

	que les relations de travail avec l'exécutif sont bonnes mais, tout comme la population, déplore l'absence de suivi des recommandations formulées à son endroit lors des questions orales • La majorité de la population interrogée n'apprécie pas positivement le contrôle de l'action gouvernementale exercé par le Parlement parce que 1) ce contrôle n'apporte pas de réponses appropriées à ses doléances ; 2) la population n'est pas suffisamment informée sur le fonctionnement du Parlement et sur ses actions en matière de contrôle de l'action gouvernementale	différentes recommandations formulées à l'endroit du gouvernement 2. Publier rapidement les rapports d'enquête des commissions
--	---	---

2. Mécanismes de contrôle de l'action gouvernementale	• Le contrôle de l'action gouvernementale par le biais des questions orales doit être encouragé mais, au dire de la population, son efficacité s'en trouverait accrue par un recours plus systématique aux techniciens et spécialistes • Une majorité de parlementaires estiment que les commissions d'enquête sont un moyen à privilégier mais déplorent le manque de suivi des recommandations des rapports qu'elles produisent • Une majorité de répondants estime que le Parlement se préoccupe des questions de genre mais déplore qu'il n'en fasse pas assez pour la promotion de la jeunesse et la protection des personnes vulnérables	1. Améliorer les procédures de contrôle de l'action gouvernementale par le Parlement 2. Etablir des mécanismes de suivi de l'application des lois promulguées 3. Identifier, en collaboration avec les partenaires externes, les lois qui devraient être modifiées et en proposer la révision 4. Renforcer visiblement l'action du Parlement (législation et suivi de l'action gouvernementale) en matière de protection des personnes vulnérables, d'encadrement des jeunes et de lutte contre le chômage, notamment par le soutien au développement du secteur agricole
3. Capacités des parlementaires et du personnel	• Les parlementaires et le personnel d'appui ne se sentent pas suffisamment formés en matière de contrôle de l'action gouvernementale	1. Organiser des formations sur les grands instruments de référence en matière de gouvernance démocratique et socio-économique, entre autres, le CSLP II, les OMDs et Vision Burundi 2025

4.5. Promotion du genre

Sujets de renforcement	Lacunes/faiblesses	Suggestions
1. Participation de la femme dans les secteurs de la vie nationale	• Une majorité des partenaires externes reconnaissent que le	1. Augmenter le quota des femmes dans les postes décisionnels

	Parlement se préoccupe des questions de genre. Toutefois ils constatent qu'il reste encore beaucoup à faire pour : 1) améliorer les conditions d'accès des femmes aux postes de décision, 2) voter des lois sensibles au genre, 3) accroître l'autonomie de la femme rurale	2. Mieux outiller les jeunes filles pour les préparer à occuper des postes de responsabilité 3. Promouvoir une législation intégrant le genre 4. Appuyer l'autonomisation de la femme rurale
2. Capacités des parlementaires et du personnel d'appui	• Les parlementaires et le personnel d'appui ne se sentent pas suffisamment outillés en matière de genre • Les cadres d'échanges entre les parlementaires et les élues locales sont limités • Peu de suivi de l'intégration de la dimension genre dans les politiques sectorielles	1. Poursuivre la formation des parlementaires et du personnel en matière de genre 2. Organiser des séances d'information sur les conventions et résolutions en matière de genre, par exemple, la Résolution 1325 3. Organiser et faciliter la participation des femmes parlementaires du Burundi aux réseaux de femmes parlementaires internationaux

4. 6. Communication du Parlement

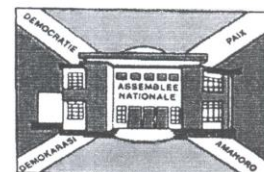
Sujets de renforcement	Forces/faiblesses	Suggestions
1 Communication interrelationnelle	• Bon nombre de partenaires externes attribuent, en partie, les faiblesses du Parlement dans l'exercice de ses missions, entre autre, le contrôle de l'action gouvernementale, à l'absence d'une délimitation claire entre les fonctions	1. Préparer un code d'éthique et de déontologie parlementaire

	parlementaires et les positions partisans des élus	
2. Communication entre le Parlement, la population et les autres partenaires	• Il n'existe pas suffisamment de cadres d'échange entre le Parlement, la population et les autres partenaires • Le Parlement ne dispose pas de stratégie efficiente de communication	1. Multiplier les cadres d'échange avec les partenaires, entre autres, avec le Ministère chargé des relations du gouvernement avec le Parlement 2. Elaborer une stratégie de communication visant à rendre l'information parlementaire plus accessible à la population, notamment : • En dotant le Parlement d'équipements de communication avec le public (radio, télévision, etc.) • En procédant à la transmission en direct des travaux parlementaires • En se dotant d'un service de traduction des documents parlementaires (Assemblée Nationale) • En renforçant le service de traduction des documents parlementaires (Sénat) • En se dotant d'équipements informatiques performants • En publiant rapidement et systématiquement les rapports sur le contrôle de l'action gouvernementale

Annexe 4 : Commission chargée de l'élaboration du PSPB et du PAP**SENAT**

Réf : SNB/CP/...../200

REPUBLIQUE DU BURUNDI

**ASSEMBLEE NATIONALE****PRESIDENT**

Réf : 130/PAN/...../200

Bujumbura, le/...../200

INSTRUCTION INTERIEURE CONJOINTE N° 005/PAN/12 ET N° 012/SNB/CP/DU 10/04/2012 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGEE D'ELABORER LE PLAN STRATEGIQUE DU PARLEMENT DU BURUNDI « PSPB » (2012-2015) ET LE PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES « PAP » (2012-2013).

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,

LE PRESIDENT DU SENAT,

Vu la Constitution de la République du Burundi

Vu le Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale

Vu le Règlement Intérieur du Sénat

Vu l'Instruction Intérieure portant Organisation et Fonctionnement des Services de l'Assemblée Nationale

Vu l'Instruction Intérieure portant Organisation et Fonctionnement des Services du Sénat

Après avis conforme des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat,

DECIDENT :

Article 1 : Sont nommés membres de la commission chargée d'élaborer le Plan Stratégique du Parlement du Burundi « PSPB » (2012 – 2015) et le Plan d'Actions Prioritaires « PAP » (2012 – 2013):

- Madame Jeanne Chantal HARERIMANA
- Monsieur Prosper BIMENYIMANA
- Monsieur Nestor BIKORIHOMA
- Madame Pauline NDIKUMANA
- Madame Ariane KIGEME

Sénat
Bld Yaranda
B.P. 814 Bujumbura-Burundi
Tél : (257) 22 245113 – 22 249039 – 22 245117
Fax : (257) 22 245114
E-mail : cabinet@senat.bi – senat@senat.bi
Site Web : www.senat.bi

Assemblée Nationale
Kigobe
B.P. 120 Bujumbura-Burundi
Tél : (257) 22 239545 – 22 235572 – 22 238640
Fax : (257) 22 238186
E-mail : assembleenationale.burundi@yahoo.fr

- Monsieur Barthelemy GAHUNGU
- Monsieur Herménégilde MANIRAMBONA
- Madame Irène INANKUYO
- Madame Consolation MUGISHA
- Madame Godelive NDAYISENGA
- Monsieur Claude HARERIMANA
- Monsieur Prosper NDAGIJIMANA
- Madame Dorothee AKIMANA
- Madame Marie Véronique NIZIGIYIMANA

Article 2 : Les membres de cette commission ont la mission d'élaborer le Plan Stratégique du Parlement du Burundi« PSPB » (2012 – 2015) et le Plan d'Actions Prioritaires « PAP » du Parlement (2012 – 2013).

Article 3 : La supervision des activités de ladite commission est conjointement assurée par les Secrétaires Généraux des deux chambres du Parlement.

Article 4 : Le mandat de ladite commission prend fin le jour de la présentation et de la validation du Plan Stratégique du Parlement du Burundi (2012 – 2015) et du Plan d'Actions Prioritaires du Parlement (2012 – 2013).

Article 5 : La présente instruction intérieure conjointe entre en vigueur le jour de sa signature.



LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Pie NTAVYOHANYUMA



A cette équipe s'ajoute Monsieur Adelin MANISHAKA, Conseiller au Sénat ainsi que le consultant et l'équipe du PNUD.